

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2018
PROCES VERBAL**

Date de la convocation : le 10 décembre 2018

En exercice : 12 Absents : 2

Présents : 10 Votants : 11

Membres présents : Mesdames Christiane Piriou, Marie-Pierre Gaonac'h, Gaëlle Canevet, Valérie Deuil ; Messieurs Martial Peyrichon, Michel Le Du, Jean-Jacques Gueguen, Didier Le Berre, Jean L'Haridon, Raymond Messenger

Membres absents : Monsieur Ronan Galliou

Membres absents excusés : -

Procurations : Madame Hélénes Charles donne procuration à Madame Gaëlle Canevet

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Jacques Gueguen

Lecture et approbation du compte-rendu du 03/12/2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le compte rendu du conseil du 3 décembre 2018.

Nombre de voix : Pour : 11 Contre : Abstention : ...

1 – Rajout d'un point à l'ordre du jour

- Nomination d'un référent langue bretonne

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide l'ajout d'un point à l'ordre du jour

Nombre de voix : Pour : 11 Contre : Abstention : ...

52-2018 Résultat de l'appel d'offres relatif aux assurances

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 juin 2018, le conseil municipal a désigné le cabinet Consultassur comme assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance opéré par la constitution d'une convention avec les commune de Briec, Langolen, Landrévarzec et le SIVOM. Suite à cela, un appel d'offres en procédure adaptée pour le marché de prestations de services d'assurance de la commune a été lancé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des critères de jugement des offres, à savoir :

1 – 60 % pour la valeur technique de l'offre

2 – 40 % pour le coût de l'offre

Le cabinet Consultassur a remis un rapport à la commune afin de présenter ses recommandations quant au résultat de cet appel d'offres.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir les assureurs ci-dessous, considérées comme ayant les offres les plus avantageuses selon les critères énoncés précédemment :

Lot 1 - Dommages au bien et risques annexes : Groupama pour un montant annuel de 2949.60 € TTC, révisable au taux de 0.7509 € TTC par m² de surface développée pour une durée de 3 ans et assorti d'une franchise de 10% du montant du sinistre (minimum 200€ maximum 1000 €)

Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes : SMACL pour un montant forfaitaire de 791.77 € TTC et pour une durée de 4 ans, assorti des franchises suivantes : - Dommages matériels : néant

- Dommages immatériels non consécutifs

- Objets confiés : 750 €

- Dommages à l'environnement : 1500 €

Lot 3 – Flotte automobile : SMACL pour un montant de 1377.47 € TTC et pour une durée de 4 ans, révisable selon l'évolution du parc automobile et l'indice SRA, assorti d'une franchise de 100 € pour les véhicules de type I et d'une franchise de 200 € pour les autres

Lot 4 – Protection juridique : SMACL pour un montant de 361.14 € TTC dont 303.91 € TTC pour la protection juridique de la collectivité et 57.23 € TTC pour la protection pénale des agents et élus et pour une durée de 4 ans.

Lot 5 – Risques statutaires : Ce lot est déclaré sans suite pour des motifs d'intérêt général

Pour information, voici un tableau récapitulatif des offres présentes et passées :

Analyse des offres					
Lot	Nom des marchés	Attributaire	Formule	Engagement dans le temps	Montant des primes TTC
1	Dommages aux biens	Groupama	Offre de base	3 ans	2950
2	RC	SMACL	Offre de base	4 ans	792
3	Automobile	SMACL	Offre de base	4 ans	1377
4	Protection juridique	SMACL	Offre de base	4 ans	361
5	Risques statutaires	QUATREM	Contrat en cours	5 ans (depuis 2016)	5021
Totaux					10501
Contrat actuel					10941
Ecart budgétaire					-440

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Suit les recommandations du cabinet Consultassur et d'attribuer les marchés aux entreprises pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés

53-2018 Décision modificative n°1

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de modifier certaines lignes budgétaires pour permettre le paiement de différentes imputations.

Dépenses		
657358	Attribution de compensation SIVOM	128 584 €
739211	Attribution de compensation SIVOM	- 128 584 €
65548	Autres contributions	3396.88
022	Dépenses imprévues	-3396.88
2041582	Subvention d'équipement	45 791.71
2315	Installation, matériel et outillage	-45791.71
Total		0 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à procéder à ces modifications du budget

54-2018 Nomination d'un référent langue bretonne

Depuis mai 2017, un groupe de travail intercommunal sur la question de la langue bretonne s'est réuni une dizaine de fois. Monsieur Didier Le Berre avait été désigné pour siéger au sein de ce groupe de travail.

Depuis l'adoption du nouveau projet communautaire, un point spécifique sur la valorisation et la promotion de l'identité bretonne a été soulevé pour en garantir sa préservation et son développement.

Afin de garantir le travail de ce groupe au-delà des échéances électorales de 2020, il est demandé à la commune de Landudal de désigner officiellement un référent langue bretonne.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Désigne Monsieur Didier LE BERRE comme référent langue bretonne

5 - Points divers

- Motion concernant une demande qui pourrait être fait à QBO pour améliorer son pacte fiscal et financier dans les cadres des discussions de l'an prochain. La motion va être préparée collégialement avec les communes du Pays Glazik et la commune de Quéménevenen
- Carte de vœux 2018 : à refaire avec la photo du Père Noël

Le maire,
Raymond MESSAGER